

Constitution européenne : enfin la Politique !

Mars 2005

Si les courants politiques de droite se distribuent naturellement entre partisans de l'Europe et souverainistes, il peut paraître paradoxal de voir combien la gauche française est divisée sur la position à prendre à l'égard du projet de constitution européenne.

Or, le débat qui a cours aujourd'hui au sein de la gauche française offre la possibilité d'expliquer honnêtement à nos concitoyens les avantages et les limites de ce traité.

La division de la gauche trouve ses racines dans l'espoir que suscitent pour elle les idées de constitution et d'Europe.

La gauche française est en effet porteuse d'une réelle tradition sociale dont la dimension universelle a été maintes fois réaffirmée. La déclaration des droits de l'homme, le préambule de la constitution de 1946 témoignent de cette tradition. Il y a toute une dimension affective que la gauche met dans le mot "constitution". C'est le garant de la protection de l'individu, de la reconnaissance de ses droits et de la solidarité collective : la Constitution promet des jours meilleurs.

La gauche française revendique également la création d'une Europe juste et solidaire, sur le modèle social à la française, jusque dans la place accordée aux États nations. Il est en revanche évident que cette vision n'est pas partagée en Europe, notamment par *la majorité des* citoyens européens qui viennent d'élire à Strasbourg un parlement majoritairement à droite.

Dès lors, les arguments échangés de part et d'autre *en France* entre tenants du Oui et du Non, occultent le véritable enjeu qui est de savoir à quelle condition, à partir du cadre institutionnel ainsi fixé, il sera possible de bâtir un vrai projet social européen, *avec les autres partis de la gauche européenne*.

Commençons par examiner rapidement, car beaucoup de choses pertinentes ont été dites à ce sujet ces derniers temps, le cadre institutionnel.

Parmi les vingt-cinq pays de l'Union, nombreux sont ceux qui ont une expérience aussi ancienne que la nôtre de la démocratie, *avec des institutions très diverses*. Or, la démocratie est plus assurée par la séparation des pouvoirs et par le suffrage universel que par le détail de l'organisation de tel ou tel pouvoir et/ou compétence, mais partout s'exerce la démocratie : au moins une chambre est élue au suffrage universel direct, les pouvoirs sont séparés, la justice est indépendante, et les droits fondamentaux sont reconnus.

Même s'il ne s'agit que d'un traité entre États souverains, la première partie du texte du traité de Bruxelles est une vraie constitution : elle répartit classiquement les pouvoirs, organise leur séparation, définit les instruments, met en place les moyens financiers de l'Union, la justice et les contrôles.

Cette constitution s'appuie sur un projet et défend un modèle social : l'Union *"combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. A ce titre, elle se préoccupe aussi des générations à venir en proposant un projet de développement durable."*

Cette partie du traité constitutionnel renforce la démocratie au sein de l'Union, déjà illustrée par la méthode d'élaboration du texte, associant pour la première fois des élus européens, des personnalités désignés par les États membres et des représentants des parlements nationaux.

Le Parlement voit ses pouvoirs renforcés : il devient responsable, avec le Conseil, des lois et du budget. Le président de la Commission est élu par le Parlement à la majorité qualifiée. Le projet crée un président du Conseil européen et un ministre des affaires étrangères, ce qui est favorable à l'identification externe de cette entité européenne

La constitution clarifie les compétences entre l'Union et les États membres et dote l'Union d'une personnalité juridique unique.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 Paris - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Enfin, les citoyens de l'Union peuvent, par voie de pétition, imposer aux institutions européennes d'examiner des projets de lois, disposition qui n'existe pas dans le droit national français.

Certes la possibilité de révision de la constitution est utopiste, puisqu'elle repose sur l'unanimité et instaure de fait un droit de veto pour chacun de ses membres, mais doit-on préjuger de l'avenir ?

Les coopérations renforcées sont également compliquées. Mais d'autres possibilités d'action commune sont introduites, comme le concept de domaine d'action d'appui (Art. I-16) et les États qui voudront coopérer sauront trouver, avec le temps et l'expérience de la nouvelle constitution, de nouvelles formes de coopération. Depuis le traité de Rome, l'Europe a toujours fait preuve d'imagination pour avancer, faisons-lui confiance encore une fois !

Le projet de constitution a un autre mérite qui légitime amplement son adoption : il rend opposable la charte des droits fondamentaux qui constitue la deuxième partie du texte. Il établit un socle juridique européen qui permettra au Parlement et à la Cour de justice de faire reconnaître les droits sociaux qui y figurent, et de les faire respecter par tous les États membres. C'est la reconnaissance de l'ensemble des droits et des libertés qui fondent nos démocraties occidentales. C'est également la reconnaissance de l'accès à un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé humaine et de l'environnement, et aux services d'intérêt économique général.

L'unanimité des États membres nécessaire pour modifier la charte comme pour le reste du texte, paradoxalement, est vécue ici comme un élément de protection contre d'éventuelles velléités d'assouplissement des autres pays.

La troisième partie du traité regroupe les politiques de l'Union dans le souhait de rassembler les dispositions des différents traités en un seul texte. L'aspect pratique est indéniable, mais l'ensemble devient très volumineux, et y perd en force de conviction : cette partie bien que la plus conséquente du traité constitutionnel n'est pas la plus exaltante. Elle est fortement critiquée et perçue comme le carcan des politiques européennes à venir.

Mais si les politiques économiques et monétaires sont largement développées, c'est parce qu'elles sont les plus anciennes. Y figurent également l'emploi, les politiques sociales, la politique agricole, l'environnement, les transports, la recherche, ... Certaines de ces politiques sont très proches des politiques nationales, qui les ont parfois très largement inspirées : c'est le cas des règles de concurrence, qui est très encadrée dans l'Union, ou de la protection du consommateur par exemple.

Bref, il n'y a rien de très bouleversant dans ces textes qui figurent dans des traités que la France a déjà ratifiés.

Le résultat en est un texte qui comporte de réelles avancées et aucun recul.

Pour notre part, il nous apparaît que cette Europe, grâce au traité constitutionnel, devient plus démocratique. Les droits des personnes y sont consacrés et opposables.

C'est pourquoi, il est nécessaire de dire que ce n'est pas là qu'est l'enjeu et qu'il n'y a pas de raison à le refuser.

Ce cadre permet, enfin, le débat politique au niveau européen.

Ni la constitution ni les lois existantes, dans l'Union comme en France et comme dans toutes les démocraties européennes qui l'expérimentent régulièrement, ne s'opposent aux alternances. Nos compatriotes, en particulier les jeunes générations, ont envie d'Europe, nous en sommes convaincus. Envie d'Europe, mais d'une vraie Europe qui porte des projets *de justice, de solidarité et de bien-être*, qui avance, pas d'une Europe repoussoir, justification permanente des décisions impopulaires de nos gouvernants.

Faire passer des idées de progrès social devient alors affaire de volonté politique et de rapport de force entre la droite et la gauche européennes.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 Paris - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Les gens de gauche doivent s'emparer de cette occasion pour mettre en avant toutes les possibilités d'un vrai projet humaniste, qui tirera vers le haut l'ensemble des nations qui composent l'Europe aujourd'hui.

La dominante libérale et conservatrice du Parlement n'est pas la conséquence d'un texte institutionnel. Il est le fruit de sentiments dominants et d'attentes différentes de 450 millions de personnes qu'il convient de faire adhérer à cette grande aspiration d'une gauche européenne qui se cherche encore. Il faut mener un vrai combat politique que permet l'organisation proposée par ce traité constitutionnel, conquérir la majorité au Parlement pour influencer sur les orientations de la Commission et du Conseil européen grâce à son pouvoir de codécision, et en premier lieu se battre pour que l'Europe puisse disposer d'un véritable budget indispensable à la mise en œuvre d'une véritable politique solidaire et éviter la concurrence sociale et fiscale que tout le monde redoute aujourd'hui.

Il nous faut forcément écouter l'autre, le respecter, être attentif à ses expériences et à sa vision de la société. Or, forts de notre légitimité historique, nous, Français, avons beaucoup de mal à entendre les autres gauches européennes et à accepter qu'elles puissent avoir une autre vision des droits du citoyen, une autre conception de l'Europe, d'autres acquis à défendre ou à promouvoir.

C'est contre cette tentation qu'il faut s'élever.

C'est aussi pour la gauche française l'occasion de renouer avec ses fondements historiques, son ambition de progrès universel, en faisant le choix du militantisme européen dans lequel elle a toute sa place.

Certes l'Europe restera encore quelques temps – jusqu'en 2009 – sous le régime du traité de Nice.

Mettons à profit ce délai pour lancer le combat politique à venir contre la droite libérale de façon à arriver unis et forts de nos convictions, lorsque la constitution entrera en application.

Le travail commence avec nos partenaires politiques et sociaux pour identifier les valeurs partagées, construire un projet européen qui rassemble.

Ne gâchons pas cette occasion.

Anne DUX, Présidente de Convictions, ancienne directrice du cabinet de Bernard Kouchner

Gérard RUIZ, Secrétaire Général de Convictions

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 Paris - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr